
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 11 février 2019

La séance est ouverte à 16 heures 20 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents: M. Jean-Paul BRET – M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC – Mme Agnès THOUVENOT – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Sarah SULTAN – M. Richard LLUNG – Mme Anne REVEYRAND – M. Marc AMBROGELLY – Mme Dany MONTOIS – M. Loïc CHABRIER - M. Damien BERTHILIER – Mme Christelle GACHET – M. Jonathan BOCQUET - Mme Laura GANDOLFI – Mme Myriam GROS-IZOPET - M. Alain BRISSARD – Mme Pascale CROZON – M. Jean-Paul CHICH – Mme Antoinette BUTET-VALLIAS – M. Pascal MERLIN – M. Hector BRAVO – M. Yann CROMBECQUE – M. Ikhlef CHIKH – M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Martine MAURICE – M. Hervé MOREL – M. Régis LACOSTE – M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Emmanuelle HAZIZA - Mme Michèle MOREL – M. Michel CASOLA - Mme Dominique ITRI - M. Stéphane PONCET – Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE – Mme Zemorda KHELIFI, M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir):

M. Didier VULLIERME (pouvoir à Mme Pascale CROZON)

Mme Dominique BALANCHE (pouvoir à Mme Dany MONTOIS)

Mme Chantal ROUX (pouvoir à M. Marc AMBROGELLY)

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE (absente)

M. Movses NISSANIAN (pouvoir à Mme GROS-IZOPET)

M. Stéphane FRIOUX (absent)

Mme Djamila GHEMRI (absente)

Mme Chafia TIFRA (pouvoir à Loïc CHABRIER)

M. Frédéric VERMEULIN (pouvoir à Mme Yann CROMBECQUE)

M. Jacky ALBRAND (absent)

Mme Samia BELAZIZ (absente)

Mme Yasmina SALHI (absente)

Mme Natalie PERRET (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

M. Mathieu SOARES (pouvoir à Mme Antoinette BUTET-VALLIAS)

Mme Marie-Neige BLANC (absente)

Mme Prune CHANAY (absente)

M. Régis LACOSTE (pouvoir à M. Jean-Wilfried MARTIN)
Mme Virginie PANICO (pouvoir à Mme Martine MAURICE)
Mme Béatrice VESSILLER (pouvoir à M. Olivier GLUCK)

- : -

M. LE MAIRE.- Bonjour à toutes et à tous. Nous avons pas mal de retardataires, c'est pour cette raison que nous avons un peu décalé au-delà du quart d'heure traditionnel. Je ne fais pas la morale mais je demanderai qu'au prochain Conseil Municipal chacun vienne un peu plus à l'heure parce que ceux qui sont à l'heure sont toujours un peu pénalisés ensuite par les absences ou les retards des autres.

C'est Jonathan Bocquet, en l'absence momentanée de Mathieu Soares, qui va procéder à l'appel nominal.

(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci.

Je l'ai dit lors de la conférence des présidents, et vous l'avez sans doute constaté aussi à l'épaisseur de ce Conseil Municipal, comme assez traditionnellement pour les premiers de l'année, celui de février en général est mince. Je pense que nous devrions avoir terminé vers 18 heures 30.

Vous allez avoir à signer la feuille de présence qui va circuler.

Nous allons adopter le procès-verbal de la précédente séance du 17 décembre avec le vote du budget 2018.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance des décisions prises par le maire en vertu de la délégation de principe qui a été votée au premier Conseil Municipal de cette mandature. Il n'y a pas à le mettre aux voix.

Nous passons à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Je vous annonce la date du prochain, comme je le fais chaque fois : le jeudi 21 mars 2019.

1 – GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 5 LOGEMENTS, SITUÉS 13, PLACE DES MAISONS-NEUVES À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (43 pour - 4 contre) -

2 – GARANTIE D’EMPRUNT RHÔNE-SAÔNE-HABITAT - CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS, PROGRAMME PRÉLUDE LOT I, SITUÉ DANS LA ZAC GRATTE-CIEL NORD À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) –

3 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIÈRES POUR L’ANNÉE 2018 – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

4 – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION À L’ASSOCIATION LE PÔLE - PÔLE DE COOPÉRATION PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je pense que nous y reviendrons à travers d’autres délibérations mais je me permets de dire, puisque les interventions ne sont pas proportionnelles à l’importance des dossiers, que l’on ouvre un chapitre important dans le domaine de la petite enfance et de la parentalité, qui est contenu dans le texte de la délibération, et que c’est quelque chose de significatif et de signifiant dans notre action pour les années qui viennent.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

5 – CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLÉ DE LYON DÉTERMINANT LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DU LIEU D’ACCUEIL ENFANTS PARENTS JOSÉPHINE-BAKER – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- C’est une petite modification à la marge pour un agent de la PMI qui dépend de la Métropole aujourd’hui, hier du Conseil général, et qui est sollicité dans le cadre du fonctionnement de cet espace qui existe depuis de nombreuses années aux Brosses.

Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

6 – RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D’ADMISSION EN ÉTABLISSEMENT D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

7 – DÉNOMINATION D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Nous avons une demande d'intervention du groupe Rassemblement National, M. Poncet. Je vais donner d'abord la parole à Mme Sultan puisqu'il s'agit de dénommer un nouvel établissement d'accueil, celui que l'on appelait la crèche ou l'établissement des Maisons-Neuves, pour lequel il était temps de le désigner autrement que par le quartier dans lequel il se situe. Madame Sultan ?

Mme Sarah SULTAN.- Merci monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, Nous vous proposons ce soir d'approuver le nom de Jean-Jacques Rousseau pour le nouvel AEJE de la ZAC Maisons-Neuves. Je vais vous lire un extrait de *L'Émile ou De l'éducation*, le Livre I, paru en 1762. Pour Jean-Jacques Rousseau : *« Il faut que l'éducation s'empare de l'enfant dès le premier jour de sa vie, et alors, un tableau, le plus souvent frappant de vérité, des soins qu'elle exige : allaitement, pas d'embaumement, hygiène, devoir des pères et des mères et en même temps des considérations sur les pleurs, les cris et les gestes de l'enfant, sur leur utilité et leur signification, sur les nourrices, leur qualité et leur nourriture, sur la manière dont elles doivent parler aux petits enfants, afin d'éviter dès l'âge le plus tendre de leur faire contracter une prononciation vicieuse et de leur faire inculquer des idées fausses. »*

Rousseau insiste d'une manière particulière sur l'importance du rôle des mères : *« Que les mères daignent nourrir leurs enfants, les mœurs vont se réformer d'elles-mêmes, le sentiment de la nature se réveiller dans tous les cœurs. »*

Dans cet ouvrage, l'éducation a pour rôle d'apprendre à vivre à l'enfant et d'éviter que celui-ci devienne adulte trop vite. Il s'agit moins de l'abreuver de connaissances et de paroles que de lui enseigner comment juger par soi-même et le laisser apprendre par ses propres expériences. Il ne s'agit pas de laisser l'enfant livré à lui-même et à ses instincts, mais de l'inscrire au sein d'une organisation sociale dans laquelle il acquiert à la fois l'autonomie et le sens des responsabilités.

Choisir Jean-Jacques Rousseau, c'est aussi un clin d'œil à notre délégataire, Léa et Léo, qui mettra en place dans cet AEJE la pédagogie de l'itinérance ludique autour de trois grands principes :

- la libre circulation des enfants dans les crèches : il n'y aura plus de sections, plus de barrières, on laisse les portes ouvertes ;
- la création d'univers ludiques : on ne parle plus d'atelier ni même d'activité ;
- le fait que l'enfant soit auteur de son jeu, c'est-à-dire permettre de faire sans règle imposée.

Mesdames, messieurs, chers collègues, c'est dans ce sens que l'on a voulu nommer cet AEJE Jean-Jacques Rousseau.

M. LE MAIRE.- Merci. Je précise que c'est une suggestion de Sarah Sultan. Quelquefois, les noms émergent d'autres personnes ou du collectif mais là, c'est elle qui, après avoir relu Rousseau, peut-être pas en totalité mais en partie, a fait cette suggestion. C'est elle qui est proposée ce soir comme dénomination au Conseil Municipal.

Monsieur Poncet pour le groupe Rassemblement National ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous proposez d'attribuer le nom du célèbre philosophe Jean-Jacques Rousseau à un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant. On ne peut que vous féliciter de faire appel à un grand nom de notre patrimoine littéraire et philosophique à l'heure où les rêveries d'un marchand solidaire et jupitérien veulent nous faire croire qu'il n'y a pas de culture française.

Cependant, vous admettez que la dénomination doit être en parfaite adéquation avec la fonction de l'établissement. On n'imagine pas un centre de prothèses auditives dénommé « Chez Manu, on entend tout », ni un salon de coiffure villeurbannais porter le nom de notre député !

Dans le cas présent, et malgré cette présentation élogieuse du philosophe genevois, je ne suis pas certain que le choix soit vraiment judicieux compte tenu du décalage entre l'homme et l'œuvre. En effet, si Jean-Jacques Rousseau est un pédagogue influent et novateur qui incite à être parent, dans la réalité, c'est un père qui abandonne ses cinq enfants à l'hospice des enfants trouvés, assistance publique de l'époque, et qui considère cet abandon comme un acte citoyen.

De plus, pour lui, les enfants, comme les poulets, cela s'élève uniquement à la campagne, au grand air, donc bien loin des métropoles.

Grand lecteur, il déconseille la lecture aux enfants hormis celle de Robinson Crusoé, bien qu'il ne soit pas l'auteur des Robinson suisses. Il s'oppose à l'éducation des jeunes filles dans lesquelles il ne voit que de futures épouses et des maîtresses de maison. On ne vous savait pas aussi réactionnaire, monsieur le Maire.

Bien sûr, ce choix est aussi dicté par des contingences idéologiques. Le courage dans notre ville eut été de faire appel à Voltaire dans la mesure où certains radicaux barbus le trouvent rasoir. Rousseau, lui, c'est le philosophe de gauche, le précurseur de la rêverie socialiste, l'idole de la révolution et de ses grands humanistes Robespierre, Saint-Just, Fouquier-Tinville, de ceux dont les discours faisaient perdre la tête à une partie de l'auditoire.

On peut cependant vous concéder que ses réflexions politiques n'ont jamais été autant d'actualité et qu'il explique en grande partie la crise institutionnelle que nous traversons. Comme il l'indique, un État peut être légitime seulement s'il est guidé par la volonté générale de ses concitoyens. Aujourd'hui, ce même peuple commence à comprendre qu'il a perdu sa souveraineté et que le système représentatif des partis ne représente en réalité pas grand-chose et surtout pas la démocratie.

En conclusion, même si à titre personnel je trouve que certains de ses écrits ont un réel intérêt, il y a aussi l'avis de mes collègues. Mme Morel est une ardente féministe qui frémit à l'évocation de ce philosophe sexiste, M. Casola déteste la vie champêtre car il trouve que l'on s'ennuie profondément à la campagne et Mme Branska-Farille trouve les mœurs genevoises trop austères pour le pays de Guignol.

Je vais donc me plier à la volonté générale du groupe et nous allons nous abstenir sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Vous pouvez remercier finalement le Maire et le Conseil Municipal de vous permettre une tribune aussi peu inspirée, anachronique, mélangeant la situation qui était celle du XVIII^e siècle. Vraiment, je ne suis pas sûr qu'un écrit comme celui-là trouve beaucoup de place en dehors d'une enceinte qui vous permet d'énumérer ce genre de stupidités, surtout lorsqu'elles sont enfilées les unes à la suite des autres.

Madame Sultan ?

Mme Sarah SULTAN.- Monsieur Poncet, dans l'œuvre d'un philosophe aussi riche que celle de Jean-Jacques Rousseau, on peut toujours trouver matière à polémiquer et à interpréter. C'est ce que vous avez fait.

Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est de mettre en lumière le Rousseau visionnaire confiant à la perfectibilité humaine, celui de *l'Émile ou De l'éducation*, et celui qui a été le pionnier de l'éducation nouvelle. En cette période troublée et instable, rendre hommage à une figure des Lumières comme Jean-Jacques Rousseau ne nous paraît pas si incongru.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Voilà.

Rousseau a été un homme de son époque. Je vous rappelle qu'en France les femmes ont eu le droit de vote en 1946, donc bien longtemps après Jean-Jacques Rousseau, et ce ne sont pas les mouvements d'extrême-droite comme le vôtre qui se sont beaucoup signalés pour faire qu'il en soit ainsi. Son œuvre, malgré toutes ses différentes facettes, comme l'a dit Mme Sultan, représente quand même pour son époque un rapport à la pédagogie et à l'épanouissement de l'enfant assez peu présent dans les écrits des autres intellectuels ou philosophes de l'époque, et de Voltaire en particulier.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

- Adopté à la majorité (45 pour - 4 abstentions) -

8 – ACQUISITION D'UN TÈNEMENT FORMÉ DE DEUX PARCELLES SITUÉ 20, RUE DE-WETT – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- C'est un tènement important pour la future ZAC qui est une réserve foncière assez grande, donc intéressante en ce sens.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

9 – ACQUISITION DU PARC PUBLIC JORGE-SEMPRUN - ZAC VILLEURBANNE LA SOIE - RUE WILLY-BRANDT – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Nous avons été un certain nombre samedi matin, en nous rendant dans le quartier de La Soie, à voir que ce parc était presque terminé aujourd'hui. Il est très avancé. Il n'y a évidemment pas encore de feuilles sur les arbres ni de fleurs mais il est quand même réalisé pour l'essentiel.

Il s'agit là d'une acquisition dans le cadre de la ZAC, donc d'une acquisition à titre gratuit.

Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- C'est un parc dont nous allons assurer la livraison très prochainement mi-mars, que nous pourrons inaugurer au printemps. Les habitants que nous avons rencontrés samedi sont absolument ravis de voir ce nouvel équipement qui, déjà aujourd'hui, comporte un certain nombre de jeux, des espaces de jardins partagés et des dispositifs de traversée avec un cheminement qui varie en fonction de l'espace.

Je pense que c'est un équipement très attendu par les habitants.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Une intervention globale avec cette délibération et surtout la prochaine pour parler finalement de L'Autre Soie, du Carré de Soie.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous vous donnons aujourd'hui notre sentiment sur l'évolution de ce projet de quartier par rapport à ce qu'il a été pensé et proposé à la base, et surtout notre étonnement.

Il était question à l'époque d'offrir un avenir à ce quartier de 250 hectares conçu comme un projet de développement durable, notamment une qualité de l'air garantie. Les habitants de l'époque étaient très attachés au capital naturel de ce secteur. Aussi, le développement urbain proposé était celui d'une ville parc dans un écrin boisé dense. L'objectif aussi était de faire une place généreuse à la nature. Tout cela dans le but de faire accepter et rendre cohérents des constructions nouvelles, des habitants supplémentaires pour satisfaire la densification de la ville, mais sans être contradictoire avec le besoin accru de nature qu'expriment les Villeurbannais et les Vaudais.

Ce quartier devait être pensé comme un grand parc dans lequel on installe quelques constructions. De ce point de vue, on est très loin du projet initial tant vanté pourtant dans les plaquettes de l'époque, et le site de la Courly. Je n'ai rien oublié.

L'hippodrome devrait être réinvesti et intégré à l'activité festive locale.

On devait aussi limiter l'usage de la voiture. Avec le pôle entreprises et la bonne dizaine de milliers d'employés supplémentaires et les 6 000 habitants nouveaux, expliquez-nous comment vous réglez ce paradoxe !

Pour résumer et selon les plaquettes de l'époque, pour vendre ce projet et faire adhérer la population, comme chaque fois, il était question, et j'insiste sur ce point, d'en faire le quartier emblématique de la ville du XXI^e siècle à vocation écologique. Je reprends les slogans de la Courly.

C'est un quartier qui aurait mérité, de notre point de vue, le classement en zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. Seulement, c'était sans compter sur les désaccords profonds de points de vue des deux communes de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin, pas du tout d'accord pour définir une vision d'ensemble commune. Les intérêts ne sont pas les mêmes. C'est ce que vous avez affirmé à plusieurs reprises dans vos réunions publiques, monsieur le Maire. Nous en déduisons

qu'il vous aura fallu faire beaucoup de compromis si nous voulons comprendre cette dérive des constructions.

De parc, il en sera question bien sûr, 5 700 mètres carrés sur 250 hectares et du logement locatif, colocation, de l'hébergement en foyer, accession modeste pour L'Autre Soie dont on comprend bien la signification et cela prend une ampleur alarmante.

Quand vous parlez de Villeurbanne, vous parlez d'une ville utopique lors de vos vœux, et c'est bien vrai, mais nous prédisons pour ce quartier, dans une décennie au plus, les mêmes problèmes des quartiers condamnés à la mixité sociale dans l'esprit, le vôtre, de la réussite du bien vivre ensemble.

J'en termine pour dire que nous ne voterons plus ce type de délibération qui touche à ces constructions. Je vous incite tous, mes chers collègues, à relire le programme de l'époque : des espaces naturels il y en aura, bien sûr, mais entre les immeubles, immeubles d'ailleurs où il n'y a aucune recherche de style commun, histoire d'apporter une identité propre à ce nouveau quartier.

Nous sommes en désaccord formel avec ce qui se passe et cela fera sûrement l'objet de débats au moment de la campagne municipale qui approche.

M. LE MAIRE.- Je vous signale que la délibération, c'est l'acquisition d'un parc public pour lequel vous allez voter contre au nom du fait qu'il n'y a pas suffisamment d'espace. C'est quand même ce que vous avez dit, vous ne voterez plus ce genre de délibération mais, ce soir, c'est l'acquisition d'un parc public.

Mme Michèle MOREL.- Vous n'écoutez pas ce que je dis.

M. LE MAIRE.- J'ai aussi entendu, vous avez dit un parc au milieu de 150 hectares, je signale que les 150 hectares, c'est l'ensemble du Carré de Soie, la ZAC est de 11 hectares. C'est à rapporter à 11 hectares sinon on va jusqu'aux Brosses.

(Intervention hors micro de Mme Morel)

M. LE MAIRE.- Madame Morel, quand on dit d'aussi grosses stupidités et quand on rapporte la superficie du parc à 150 hectares au lieu de la rapporter à 11 hectares, permettez de dire que votre volonté d'examiner les choses me semble un peu suspecte.

Mme Michèle MOREL.- C'est malhonnête ! Vous êtes malhonnête !

M. LE MAIRE.- Nous ne sommes pas au café du commerce ici !

Mme Michèle MOREL.- Vous devez répondre à ce que je vous dis.

M. LE MAIRE.- Je réponds à ce que vous avez dit, 11 hectares sur 150, même 250 peut-être, c'est quand même une stupidité assez exceptionnelle, alors que c'est par rapport à 11 hectares ! Voilà ce que vous avez dit. Je réponds à cela. Il y aurait beaucoup d'autres choses à répondre à ce que vous dites.

Mme Michèle MOREL.- On en reparlera.

M. LE MAIRE.- Oui, sûrement.

Puisque votre intervention, monsieur Poncet, en conférence des présidents, n'a pas su nous dire si c'était pour cette délibération ou aussi pour L'Autre Soie, vous l'avez faite

aussi pour l'Autre Soie dont vous n'avez pas du tout parlé. D'ailleurs, vous auriez vu à ce moment-là qu'il y avait aussi un autre parc public dont je dirai un mot tout à l'heure, qui sera dans ce secteur.

C'est vous qui êtes zéro. Devant une telle mauvaise foi, il est bon de savoir garder son calme.

Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- Je n'ai pas grand-chose de plus à ajouter, si ce n'est que Mme Morel parle de la Courly, elle remonte vingt ans en arrière. Richard Llung répondrait mieux que moi sur les contraintes liées à la ZAC.

Pour ce qui est de la végétalisation, je l'invite à venir voir et à déambuler dans ce parc et dans tout l'espace. Il y a des espaces végétalisés sur l'ensemble des voiries, il y a de la végétalisation, oui. Je ne sais pas si vous connaissez, par exemple, la rue de la Poudrette, elle est végétalisée. Les rues à venir seront également végétalisées.

J'ai parlé d'un parc, c'est l'objet de cette délibération, mais il est bien évident que la nature n'est pas présente que sur ce parc-là, on attend d'ailleurs les habitants pour la construire avec nous, notamment sur les espaces partagés.

M. LE MAIRE.- Merci madame Reveyrand.

Il s'agit de l'acquisition d'un parc public dénommé dans une délibération précédente Jorge-Semprun.

- Adopté à la majorité (45 pour - 4 abstentions) -

Heureusement que je ne dis pas la Courly comme vous, sinon je serais ramené au Front National tout le temps !

10 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MÉTROPOLÉ DE LYON ET LE CONSORTIUM : URBAN INNOVATIVE ACTIONS (UIA) HOME SILK ROAD - PROJET EUROPÉEN « L'AUTRE SOIE » – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- C'est un projet qui a fait l'objet de plusieurs présentations au public. C'est la première fois en Conseil Municipal parce que le porteur de ce projet qui va se porter acquéreur auprès de l'État des terrains qui sont encore sa propriété, c'est le GIE Est Habitat. Autant la Ville est partenaire dans cette opération, autant elle n'a pas à délibérer pour acheter ce terrain, même si nous verrons tout à l'heure que, pour le deuxième parc public, nous aurons à le faire le moment venu.

Ce projet porté par le groupe d'intérêt économique (GIE) Est Habitat qui rassemble quatre bailleurs sociaux qui sont Est Métropole Habitat, Rhône Saône Habitat qui fait plutôt de l'accession sociale à la propriété, Alynéa qui gère l'hébergement d'urgence et Aralis qui gère plutôt les résidences sociales, ce sont différents types d'habitat, sachant qu'il y aura aussi sur cette parcelle des logements en accession libre mais dans un temps ultérieur.

La Ville est évidemment un partenaire très actif dans cette opération. Nous n'en sommes pas absolument à l'origine mais nous avons été très associés. Je ne voudrais pas oublier la

Métropole puisque c'est elle qui a porté le dossier auprès de l'Europe, et le Centre culturel œcuménique (CCO) qui est amené à s'installer dans les prochaines années, pour quitter son lieu historique de la rue Courteline, dans le projet L'Autre Soie. Il est aussi partie prenante de ce projet, on y reviendra tout à l'heure.

La délibération de ce soir fait suite à deux délibérations de la Métropole :

- la première que nous avons votée le 6 mars 2018, il s'agissait de candidater à un projet européen qui s'appelle Urban Innovative Actions (UIA) au titre du projet qui lui-même s'appelle Home Silk Road ;
- la deuxième à la dernière séance de la Communauté urbaine, le lundi 28 janvier, parce qu'entre-temps la candidature a été retenue par l'Europe, ce qui est quand même conséquent puisque c'est une dotation de 5 M€ que l'Europe apporte à ce projet et qui nous permettra sans doute de faire plus vite, mieux que ce qui était prévu initialement, même si ce projet aurait eu lieu avec ou sans l'Europe.

Voilà. Je m'en tiens là. J'ai une demande d'intervention du groupe Europe Écologie Les Verts, monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Merci monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération permet de nous exprimer sur un projet innovant qui prend place dans notre ville : L'Autre Soie. Pour construire un nouveau quartier, plusieurs acteurs se sont réunis afin d'entreprendre une démarche originale : un partenariat entre bailleurs, associations d'insertion par le logement, la Fondation Abbé Pierre, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, un acteur culturel local bien connu (CCO), la Ville de Villeurbanne et la Métropole.

L'ambition de ce projet est de mêler des dimensions sociales, culturelles et environnementales.

Sociale notamment avec l'accueil de personnes vulnérables, du logement social, étudiant, de l'insertion... et la création d'une épicerie sociale. Une dimension de Ville accueillante que nous soutenons.

Sur la dimension environnementale, au moins deux aspects nous paraissent particulièrement intéressants :

- d'abord, une exemplarité en termes d'économie circulaire : démolition, tri, reconstruction et réemploi des matières et matériaux des bâtiments et logements ;
- ensuite, un accompagnement des habitants actuels et futurs à des démarches de réparation, réutilisation au travers de chantiers participatifs.

Une des ambitions particulières de ce projet réside dans l'implication forte attendue des citoyens et habitants futurs et actuels. Le CCO a une expérience de longue date en matière d'implication citoyenne, nous souhaitons vraiment que la démarche soit à la hauteur des espérances dans ce domaine pour réussir ce projet du « vivre ensemble » dans le quartier.

L'accueil des personnes fragiles, l'économie circulaire, le zéro gaspillage, l'économie sociale et solidaire, voilà des mots qui résonnent comme autant d'innovations

exemplaires. L'Europe y apporte 5 M€, un acte fort d'une Europe qui se montre ainsi solidaire des plus modestes et ouverte à l'interculturalité, qui n'est pas celle du repli sur soi qu'on voit trop souvent.

L'investissement de la Métropole est de 475 100 € hors subvention FEDER, là aussi, c'est significatif d'une Métropole qui sait être solidaire et innovante.

La Ville a été très impliquée dans ce projet ambitieux, nous ne pouvons que souhaiter que ce projet soit un succès et qu'il y en ait d'autres tout aussi intéressants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Gluck.

Pour le groupe communiste, Hector Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, mes chers collègues,

Ce projet, comme cela a été dit à de nombreuses reprises, est un projet singulier, extrêmement ambitieux et innovant.

Ambitieux car il se fixe comme objectif de lutter contre l'envolée des loyers qui pousse les habitants les plus modestes aux marges de la ville quand ce n'est pas en dehors même des limites de l'agglomération.

C'est le propre d'une Métropole en mutation qui attire les élites en son centre et repousse les plus modestes à sa périphérie, souvent même éloignée. D'ailleurs, pour une meilleure efficacité sur ce point précis, ne conviendrait-il pas de mettre en place des moyens d'observation et de surveillance qui permettraient de tirer un bilan précis des actions, alors même que l'innovation de nouveaux logements sociaux est au rendez-vous ?

En effet, L'Autre Soie prévoit la réalisation d'habitats sociaux différents tels que les logements familiaux, étudiants, coopératifs et un hébergement d'urgence.

Dans L'Autre Soie, il y a cette innovation qui transcende la simple construction de logements puisque le site accueillera le CCO, acteur culturel reconnu à Villeurbanne, présent dans notre ville depuis au moins un demi-siècle, avec une salle de concert, des studios et des résidences d'artistes. Le CCO, avec l'aide d'Est Métropole Habitat, animera ainsi le nouveau quartier en devenir et créera ces liens indispensables à toute vie humaine, et une culture partagée entre artistes, habitants et acteurs de l'économie sociale et solidaire.

C'est à travers cette construction de l'imaginaire que se traduit la capacité à relier les publics, tous les publics. C'est tout le contraire d'une segmentation fonctionnelle de l'urbanisme qui assigne en finalité les personnes à un lieu et un rôle en fonction de leur richesse, de leur savoir et de leur parcours de vie.

Ce projet se fonde donc sur l'ambition de pensée et l'unicité de nos politiques publiques, logement, action sociale, culture, insertion, économie et environnement. Non pas l'un contre l'autre, distinctement, ni l'un à côté de l'autre, mais ensemble.

C'est donc un moyen audacieux pour proposer des réponses aux réalités des vies de nos concitoyens. On remarquera quand même la reconnaissance européenne à ce projet puisqu'elle finance 80 % du budget total de l'opération, et cela sur une durée de trois ans.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe socialiste, madame Gros-Izopet ?

Mme Myriam GROS-IZOPET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Si l'on interroge la plupart d'entre nous aujourd'hui, d'aucuns diront que l'ordre du jour de celui-ci est traditionnellement technique et léger. Pourtant cette délibération marque le début officiel au sein de notre assemblée d'une opération d'aménagement urbain qui contribue, après d'autres, à faire changer notre ville sans pour autant oublier les éléments indispensables que vous rappeliez, monsieur le Maire, lors du discours des vœux à la population : construire la ville de demain sans oublier personne et en répondant aux fonctions économiques et sociales du territoire villeurbannais et de l'est de la Métropole.

Notre ville change. S'il est un secteur qui marque ce changement en profondeur, c'est bien celui qui, du quartier de La Soie au nouveau Médipôle, voit les projets urbains prendre forme et dessiner la ville de demain. Ce secteur de notre ville et de l'agglomération est un secteur plein de promesses déjà là.

Si l'on est un peu curieux et que l'on chemine de La Poudrette à Léon-Blum, vers les Brosses, de La Soie jusqu'à Charpennes, on comprend que notre ville se modifie en profondeur : programme de logements diversifiés permettant autant l'accession à la propriété qu'à la location, volonté de construire une ville où chacun ait sa place, L'autre Soie est en quelque sorte le dernier chaînon dans le temps de cette réflexion d'ensemble.

Autre atout de ce projet innovant et audacieux, la présence sur le site du CCO avec son amphithéâtre, sa salle de concert et toutes ses activités culturelles, des tiers lieux pour accueillir les initiatives locales qui offriront aux habitants et à tous ceux du quartier une richesse favorisant le lien social et le vivre ensemble.

Je n'oublie pas le futur parc qui sera aménagé par la Ville et qui permettra de préserver un espace naturel magnifique où les habitants pourront se retrouver.

Cette mixité de fonctions et cette mixité d'habitats veilleront aussi à ne pas oublier la fonction d'accueil de notre ville avec le centre d'hébergement d'urgence maintenu sur le quartier.

Si nous voulons avoir une illustration forte du thème « Reconstruire la ville sur la ville », ce qui, en termes de développement durable et d'urbanisme, est la solution que nous devons privilégier, c'est dans ce secteur que l'exemple me semble le plus frappant.

À travers la convention que nous montons aujourd'hui, c'est la dimension unique de la mise en œuvre du projet que nous enclenchons, les partenaires sont mobilisés, la Ville, la Métropole, l'État, et ce soir l'Europe pour 5 M€.

Ce n'est pas un hasard si ce type de modèle de quartier est soutenu à l'échelle européenne, et c'est le signe de la reconnaissance de la qualité du dossier qui constituera un modèle de développement urbain qui prend en compte les initiatives locales, les

encourage et leur donne une dimension de solidarité et de développement que je trouve, pour ma part, enthousiasmante.

Rêvons un peu, mes chers collègues, et regardons ce que ce secteur pourra devenir dans quelques années avec ces entreprises diverses et variées autour d'une économie de service et une économie solidaire en plein développement comme Bel Air Camp, Alstom, le Médipôle, etc., des logements pour tous et favorisant les parcours résidentiels de l'intégration jusqu'à l'accession à la propriété, des équipements de culture et de solidarité autour du CCO et d'autres acteurs, des équipements publics avec l'école Simone-Veil, un équipement petite enfance de 42 berceaux, un complexe sportif à La Soie, une future MSP demain, un parc pour les familles, des commerces de proximité, un marché et des restaurants accueillant aussi bien les employés du secteur dans la journée que les Villeurbannais désireux de s'y retrouver en soirée dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Cette mixité d'usages et de fonctions dont nous parlons tous si souvent, qui parfois s'est construite par touches successives, est imaginée dès le départ avec un regard nouveau sur le territoire urbain. Pour certains, ce rêve peut sembler inaccessible, c'est pourtant ce pari qui est fait de reconstruire une ville chaleureuse et ouverte à chacun, accessible et contemporaine.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci aux trois orateurs de la majorité d'avoir chacun, à leur manière, souligné le côté innovant, positif. Comme nous ne l'avons jamais présenté dans ce Conseil Municipal, je voudrais peut-être que les conseillers municipaux, et le public qui est ici, puissent en avoir une brève présentation de façon à bien le situer dans ce quartier Brosse-Bel-Air au sens large et le quartier de La Soie derrière.

Vous avez cette vue qui permet de voir de manière assez évidente l'ancien bâtiment de l'IUFM au centre de l'image, bâtiment patrimonial, je le dis pour ceux qui en ont parlé tout à l'heure bien légèrement, qui justement sera préservé dans cette opération. C'est le bâtiment qui avait de l'intérêt par rapport à son histoire et à son âge.

Et pour ceux qui veulent aller regarder du côté de Vaulx-en-Velin autrement qu'à travers la caricature, ils voient au loin une ligne blanche qui est l'opération dans laquelle nous avons été partie prenante, le maintien des façades et un peu plus que des façades d'une certaine épaisseur de l'usine Tase, qui était un patrimoine industriel du début du siècle, puisque c'est là qu'étaient fabriqués la rayonne, le textile artificiel, et surtout c'est un bâtiment dans lequel énormément de personnes sont venues travailler et beaucoup de personnes venant de l'immigration de l'époque, de toute l'Europe et au-delà.

Donc à la fois un patrimoine industriel et un patrimoine immatériel par rapport à ceux qui ont été dans ces lieux.

Sur l'opération elle-même, elle prend place dans un quartier lui-même en plein développement. Je ne veux pas aller trop dans le détail mais s'est installé le nouveau siège d'Alstom Transport qui est pratiquement en face de l'IUFM sur la gauche par rapport à l'image. Nous avons même Bel Air Camp que nous devinons à gauche, des entreprises qui s'installent dans ce cadre.

Nous avons aussi le parc. Peut-être ne le connaissez-vous pas, je pense à Mme Morel. C'est vrai qu'il n'est pas forcément connu de tout le monde mais c'est un parc de 1,8 hectare, qui avant appartenait à l'État, le parc de l'IUFM, qui n'avait qu'un usage privé relativement restreint, et qui fait partie du terrain en tant que tel et dont la Ville se portera acquéreur, même si nous ne le faisons pas tout de suite. Il sera acheté par le GIE Est Habitat puis nous le récupérerons. Il y aura quelques aménagements à faire mais le propos n'est pas de le transformer complètement, c'est de garder toute cette végétation remarquable pour l'essentiel située ici.

C'est un projet qui a été bâti sur la volonté de construire une ville plus inclusive et de placer les plus modestes au cœur d'un projet urbain. Il se caractérise par une grande mixité de programmes de logement : des étudiants, des familles, des personnes seules, des jeunes et des moins jeunes, des propriétaires, des locataires et même de l'habitat participatif.

Il se caractérisera aussi par une grande mixité et une grande diversité des fonctions, mêlant la politique du logement, la culture avec le CCO notamment, l'insertion sociale, l'économie. L'enjeu, c'est de penser ces politiques et les activités ensemble, activités résidentielles, activités culturelles, salle de concert, activités économiques, structures de l'économie sociale et solidaire qui sont déjà installées même si c'est de façon un peu provisoire, des tiers lieux comme on dit aujourd'hui pour emprunter à une sémantique un peu moderne, et une offre de restauration.

Le projet urbain consiste en une programmation de 24 000 mètres carrés, ce qui est conséquent, dont 280 logements sociaux qui répondent à différents besoins, du logement social traditionnel, en accession location, du logement étudiant qui occupera notamment une assez grande partie du bâtiment de l'ex-IUFM, de l'habitat participatif et de l'hébergement d'urgence.

Ceci permettra ce que l'on appelle souvent la mise en œuvre d'un parcours résidentiel : on trouvera différentes formes d'accueil au niveau du logement.

Des espaces seront aménagés par le COO, également au cœur de l'IUFM, avec notamment une salle de concert et un amphithéâtre et l'ensemble des activités que développe le CCO et qui seront amenées à s'amplifier dans les prochaines années.

Il y aura des espaces dédiés à des activités de l'économie sociale et solidaire dont le siège d'Alynéa. Il y aura des tiers lieux pour expérimenter, accueillir, établir des liens et initier des dynamiques locales, et l'ouverture d'un grand parc de 1,8 hectare.

Il y aura une réhabilitation de deux bâtiments, le bâtiment historique construit en 1926, cette espèce de H à deux barres, et le bâtiment le plus récent construit en 2008, occupé aujourd'hui partiellement par le CIO, centre d'information et d'orientation, qui ira s'installer ailleurs.

Il y aura démolition de deux autres bâtiments, celui qui accueille actuellement le centre d'hébergement Alynéa, qui est l'ancien lycée d'application, qui avait été amené à accueillir voici deux ans l'association Forum Réfugiés et les migrants au moment de l'évacuation de Calais. Ils n'y sont plus actuellement.

Il sera construit trois bâtiments et aménagé le parc par la Ville.

Le projet social est également riche et s'inscrit dans le temps. Les anciennes salles de classe transformées en novembre 2016 en centre d'accueil et d'orientation sont remplacées depuis l'été 2018 par un centre d'hébergement d'urgence géré par Alynéa.

D'ores et déjà, depuis quelques mois, une vingtaine d'associations relevant de l'économie sociale et solidaire sont installées dans un site dont on avait envie qu'il soit occupé pour prévenir en quelque sorte des occupations et des dégradations, ce qui a un double avantage d'y installer des formes d'économie sociale et solidaire et d'utiliser le bâtiment et de ne pas le laisser vide en attendant sa rénovation.

Le CCO coordonne cette animation temporaire et anime les lieux, il les animera encore pendant presque deux ans, avec les occupants, autour de plusieurs univers thématiques : laboratoire de ville, art et culture, atelier artisanat et insertion sociale. Cela a abouti à la sélection de 22 structures d'ores et déjà retenues qui sont installées dans cet ancien bâtiment de l'IUFM.

Comme je l'ai dit au début de mon propos, ce projet reviendra en Conseil Municipal. Il fera l'objet de plusieurs délibérations. Aujourd'hui, nous mettons l'accent sur la convention avec l'Europe, le fait d'encaisser en quelque sorte, à l'issue de la candidature, les 5 M€ de l'Europe.

Beaucoup l'ont dit dans leur intervention, M. Gluck en particulier, les fonds qui seront reçus de l'Europe permettront aux porteurs de projet d'avancer sans doute avec davantage de sérénité et de pousser un peu plus loin les ambitions du projet. Ce projet peut montrer que, quelquefois, l'Europe peut nous être utile, voire souvent - nous le souhaiterions peut-être plus souvent. Elle a un rôle à jouer pour soutenir des initiatives locales et des solidarités dans les territoires.

Le fait d'avoir été retenus est pour nous, au-delà de l'aspect financier, une belle reconnaissance. Le soutien de l'Europe vient conforter la dimension innovante sur le fond comme sur la forme du projet.

Je l'ai qualifié quelquefois de projet à contre-courant. Je m'explique parce que cela peut apparaître comme négatif mais, Hector Bravo et d'autres l'ont dit, c'est à contre-courant d'un regard posé sur la pauvreté qui est le plus souvent vue comme une charge pour la société, un fardeau qu'il faut répartir, voire quelquefois cacher. Contre-courant aussi des phénomènes auxquels sont confrontées toutes les grandes agglomérations où l'envolée des loyers pousse systématiquement les populations les plus modestes aux marges de la ville et même de l'agglomération, voire en dehors des frontières de cette agglomération.

Ce projet, sur lequel nous sommes plusieurs à travailler depuis maintenant deux ans, nous tient beaucoup à cœur. Il nous permettra à la fois d'expérimenter, de montrer ce dont l'ensemble des partenaires qui sont là sont capables, autour d'un modèle qui mêle politique du logement, de la culture, de l'économie, de l'insertion. Nous espérons que ce modèle pourra peut-être faire école demain sur d'autres territoires.

Je vais mettre aux voix sachant qu'il s'agit de la convention avec l'Europe que nous avons votée à l'identique lors de la séance de la Communauté urbaine voici quinze jours.

- Adopté à la majorité (46 pour - 4 contre) -

Le groupe Rassemblement National vote contre. Il suffit que cela vienne de l'Europe...

11 – CESSION D'UN TERRAIN NU APPARTENANT À LA VILLE, SITUÉ AU 1, RUE LÉGEAU - PROJET « L'AUTRE SOIE » – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Un projet qui appartient aussi à L'Autre Soie mais modeste dans sa dimension. Il s'agit pour la Ville de céder un terrain nu qui lui appartient, où se trouvait auparavant une partie de Dom'ici qui accueillait des populations qui étaient gérées par Notre-Dame-des-sans-abri, qui sont parties avec l'avancée de ce projet. C'est un terrain que nous cédon sur la base de 40 € le mètre carré au porteur de projet.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour - 4 contre) –

12 – CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE (CMOU) : ÎLOT GERVAIS-BUSSIÈRE -AVENANT N° 1 – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Martin. Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Quelques mots de présentation pour la compréhension des propos de M. Martin.

Vous connaissez l'opération, nous en avons parlé plusieurs fois. Il s'agit d'une opération d'aménagement menée par Kaufman & Broad et Vinci, des promoteurs, dans un périmètre conçu entre la rue Gervais-Bussière, la rue Descartes, la rue Francis-de-Pressensé, l'ancienne impasse Métral devenue rue Maria-Casarès.

C'est une opération d'environ 200 logements, 46 logements sociaux, pour laquelle nous avons voté une convention de maîtrise d'ouvrage unique au profit de la Métropole pour les aménagements d'équipements publics, c'est-à-dire la voirie, les placettes, jardins, éclairages publics, même ceux qui sont de compétence de la Ville.

Cette convention fait l'objet d'un avenant puisque la livraison d'immeubles a été faite et, pour autant, du retard a été pris dans cet ouvrage, dans cette mise en œuvre, pour l'éclairage public. Par conséquent, puisque les habitants sont arrivés, il faut prévoir de compenser ce décalage par la mise en œuvre d'un éclairage public provisoire pour un montant de 7 300 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous présentez ce soir au vote de notre assemblée un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique concernant le PUP Gervais-Bussière, et plus particulièrement la mise en place d'un système d'éclairage public.

Voir notre ville se transformer, grandir, être attrayante, ne peut que nous satisfaire.

Cet îlot, précédemment en friche, permet dès aujourd'hui à des familles villeurbannaises ou non de venir s'implanter dans un quartier agréable et proche de commerces de proximité et de transports en commun à haute capacité.

Sans remettre en cause le principe de cet avenant que nous signerons, notre groupe

souhaite pourtant rappeler à votre majorité qu'un pan important de la vie quotidienne a été fortement limité au cours du Projet Urbain Partenarial. Nous voulons parler ici des espaces verts.

Alors que 12 000 m² de logements ont ou vont être livrés, les habitants de ce nouvel îlot ne pourront se partager que 475 m² de jardins familiaux selon les informations que nous avons obtenues en commission. Et ce alors que la municipalité était pour sa part propriétaire de presque 2 700 m² de surface de terrain au moment de la signature du PUP.

Nous sommes bien loin d'un projet comme le projet de ZAC Grandclément Gare où les espaces verts seront d'un peu plus de 3 hectares.

De plus, en nous replongeant dans la délibération initiale du projet en date du 31 mars 2016, quelle n'a pas été notre surprise de voir que la surface initialement prévue pour les jardins partagés était de 669 m², une perte de 28 % inexplicée mais peut-être ce soir aurons-nous une réponse à cette question.

Les habitants du quartier seront certainement contents d'apprendre qu'un lieu qui devait prendre en compte leurs besoins environnementaux pour les années à venir a été réduit comme peau de chagrin.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Je vois un engouement pour les parcs et jardins. C'est vrai qu'il y a des élections dans un an et il est temps de vous réveiller. Des espaces verts, des espaces végétalisés, des parcs et des jardins !

Un petit mot sur ce que vous avez exprimé : sur les 28 %, je ne sais pas exactement à quoi vous faites référence. Pour moi, la surface dévolue à ces jardins est maintenue.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Non, reprenez la délibération de mars 2016.

M. Richard LLUNG.- Je différerai un peu ma réponse, le temps de vérifier les données chiffrées. Je ne pense pas qu'il y aura un grand écart à l'arrivée entre les deux.

Il y aura un retard sur la livraison de ces jardins parce qu'un opérateur, moins délicat que d'autres, a profité d'un interstice, de la rétrocession de la Métropole à la Ville, pour acheter un garage et installer un siège d'entreprise que nous ne connaissons pas, et pour faire monter les prix de l'acquisition du garage.

Nous nous chargerons de faire un petit rappel au changement de destination puisque nous n'avons aucune demande pour cela, mais c'est de la cuisine urbaine normale.

Sur le développement des espaces réservés à la végétalisation, j'aimerais que l'on prenne en compte dans ce Conseil Municipal plusieurs choses.

D'abord, tout ne se résout pas à l'échelle d'un îlot. Ici, on est sur un îlot important, certes en milieu plutôt dense. Il y a le parc Chanteur à côté qui a été agrandi récemment. Il faut raisonner à des échelles plus vastes pour essayer de mesurer l'opportunité de créer ou d'agrandir des parcs, ce qui a été le cas tout à fait à proximité.

Il y a tous les aménagements devant les immeubles quand ils sont construits en retrait de la voirie. Vous hochez la tête mais c'est ce qui permet de planter des arbres de hautes tiges. Si on n'est pas sur une dalle de parking, cela permet à des arbres de grand développement de prendre place, là où ce sont uniquement des bosquets, ce qui est très agréable aussi mais ce ne sont ni les mêmes fonctions ni la même portée.

Le parc de Grandclément, je vous rends hommage puisque vous l'avez cité, est de 3,2 hectares, il y en aura d'autres. Si vous regardez le plan de l'urbanisme et de l'habitat qui arrivera bientôt, qui sera voté au Conseil de la Métropole en mai, il y a beaucoup de prévisions pour l'avenir.

Cette prise en compte est forte ici, elle est forte dans le document d'urbanisme, c'est-à-dire que ce n'est pas une parole en l'air que j'exprime, ce sont des actes traduits dans le droit des sols. Ils sont solides et s'imposent à tous.

Il y a aussi l'inventaire des arbres remarquables qui sont protégés aujourd'hui, qui ne l'étaient pas hier, et tout un tas de réalisations qui sont certes beaucoup plus modestes mais qui participent d'un ensemble pour créer un paysage plus ouvert, plus respirable, puisque c'est une question de santé publique et d'agrément.

Voilà la réponse que je peux vous apporter. On ne peut pas réduire le propos à chaque îlot. À un moment, il faut avoir plusieurs focales pour discuter raisonnablement de ces questions, mais elles sont particulièrement importantes.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Les trois prochaines délibérations sont construites à l'identique puisqu'il s'agit chaque fois de la participation de la Ville au financement du logement social et du logement d'insertion.

13 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION ALLIADÉ HABITAT 23, 25, 27, 29 RUE DE LA POSTE - 10, 12 RUE DES DEUX-FRÈRES - 75,83 RUE DE FONTANIÈRES - 44, 48, RUE DES ALLIÉS – M. Richard LLUNG

14 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - HABITAT ET HUMANISME RHÔNE - 1, RUE RENÉ-PROLONGÉE – M. Richard LLUNG

15 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - EMH - 22-24 RUE LANÇON - 155 RUE DU 4-AOÛT-1789 - ZAC DE LA SOIE - ÎLOT C - RUE DE LA POUDRETTE ET RUE WILLY-BRANDT – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention d'Hector Bravo pour trois minutes.

Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Simplement, une petite information complémentaire pour que les choses soient plus complètes : trois délibérations, cela représente 122 logements sociaux et un montant d'aide qui est répétitive de la Ville de l'ordre de 288 000 €. Ensuite, je ferai en fonction de l'expression de M. Bravo.

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, mes chers collègues,

Une fois de plus, la fondation Abbé Pierre lance un cri d'alerte sur l'état du mal-logement en France. Dans sa 24^e édition du rapport annuel sur l'état du mal-logement, la fondation Abbé Pierre dénonce le paradoxe qui existe dans notre pays où, d'un côté, le marché de l'immobilier affiche une bonne santé alors que 4 millions de personnes restent mal logées dont 902 000 privées purement et simplement de logement personnel.

Ce sont plus de 200 millions qui voient leur situation fragilisée, touchés à des degrés divers par la crise du logement. Plus d'un cinquième de la population est donc concerné par un problème de logement dans notre pays. Au total, ce serait près de 15 millions de personnes qui seraient touchées à un titre ou un autre par la crise du logement.

On peut ainsi lire dans ce rapport :

- 4 299 000 personnes modestes appartenant aux trois premiers déciles de la population vivent en situation de surpeuplement dite modérée, c'est-à-dire qu'il leur manque une pièce par rapport à la norme d'occupation ;
- 1 210 000 personnes locataires étaient en situation d'impayés de loyer ou de charges, s'exposant ainsi à une procédure d'expulsion locative ;
- 1 223 000 personnes propriétaires occupants vivent dans des copropriétés en difficulté, subissant un très mauvais fonctionnement, des impayés des charges nombreux et importants ou une absence de travaux d'entretien ;
- Le noyau dur de la précarité énergétique composé des ménages modestes ayant eu froid pour des raisons liées à la précarité s'élève à 3 558 000 personnes ;
- L'effort financier excessif concerne pour sa part les ménages modestes appauvris par des niveaux de loyer insoutenables, en particulier dans le parc privé. Il touche 5 732 000 personnes qui consacrent plus de 35 % de leurs revenus à leurs dépenses de logement. Ne leur reste pour vivre qu'un revenu inférieur à 65 % du seuil de pauvreté, soit 650 € par mois et par unité de consommation.

Voilà quelques chiffres du rapport qui poursuit avec ce constat affligeant : la plupart de ces chiffres montrent une dégradation de la situation. C'est à cette dérive que le système de logement social français est censé s'attaquer.

Aujourd'hui, mis à mal par les politiques toujours plus libérales, et Villeurbanne n'est pas épargnée, la ponction de 800 M€ du gouvernement portée au secteur du logement social en est une démonstration.

Contrairement à ce que croient certains, ce n'est pas le logement social qui crée la pauvreté mais bien les politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs qui pèsent toujours plus sur nos concitoyens les plus modestes.

D'autre part, le logement social n'est pas le logement des pauvres, bien que ce soit ce que voudraient en faire les partis de Droite et le gouvernement, puisque 70 % des Français peuvent encore y prétendre.

Alors, quand un petit député sorti de la cuisse de Jupiter tient des propos tels que ceux parus dans la presse, avec dédain et suffisance, on ne peut qu'être révolté. C'est donc avec colère et sévérité que je m'adresse aux quatre représentants d'En Marche : est-ce bien ce que vous pensez de la politique sur le logement social que mène la majorité municipale dont vous faites partie ? Êtes-vous si éloignés de cette réalité pour vous associer et soutenir ces politiques antisociales ?

Alors que, comme le déclarait M. le Maire aux vœux d'EMH, je vous cite monsieur le Maire : « *Permettre à chacun, quels que soient ses revenus, d'avoir sa place dans notre ville et de vivre dans la dignité, voilà notre stratégie.* »

D'un autre côté, on peut aussi citer David Kimelfeld, président de la Métropole, qui semble lui aussi dire autre chose lorsqu'il parle d'un refus de voir la Métropole devenir une machine à exclusion.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Monsieur Llung, un mot ?

M. Richard LLUNG.- Quelques mots.

Le propos d'Hector Bravo est intéressant, comme souvent sur ce sujet. C'est vrai que les rapports de la fondation Abbé Pierre sont toujours intéressants parce que c'est une fondation qui ne perd jamais de vue l'intérêt des gens, de leur niveau de revenus, leur niveau de richesse et de pauvreté, et ce cap est toujours gardé dans ses rapports. C'est assez précieux de les lire et de les garder comme un cap de réflexion, qui n'est pas un cap financier, un cap budgétaire, une sorte d'équation économique.

Il n'échappe pas à Hector Bravo que je ne fais pas partie du mouvement En Marche, je laisserai mes collègues répondre, peut-être en dehors du Conseil Municipal, à ses interpellations.

En revanche, ce qui me paraît intéressant, à partir de vos constats ou de votre expression, c'est d'interroger sur ce que nous pouvons faire, nous ici, là où nous sommes, dans ce Conseil Municipal et dans cette ville. C'est ce qui compte. Nous faisons déjà beaucoup de choses, je voudrais les énumérer.

Lorsqu'on parlait tout à l'heure du PLU-H qui sera voté en mai au conseil de la Métropole de Lyon, il y a à Villeurbanne la mobilisation d'un outil qui s'appelle le secteur de taille minimale de logement dont la vocation est de mettre fin le plus possible à la dérive de la petitesse des nouveaux appartements tels qu'ils sont construits, qui fait fuir les familles, puisqu'elles n'ont plus d'offre, d'essayer de limiter en partie l'inflation des prix puisque les appartements plus petits trouvent plus facilement acquéreur et contribuent à une négociation foncière beaucoup plus élevée, et s'ensuit un effet boule de neige qui fait que les prix sont passés à Villeurbanne de 3 900 € en 2016 à 4 400 € aujourd'hui, dans un laps de temps absolument court et c'est dramatique.

Cet outil le permettra, je l'espère, en tout cas en partie parce qu'il est inscrit dans le droit des sols, mais c'est déjà un acte et un acte fort.

Il y a d'autres possibilités d'action. Le système Foncier Solidaire apparaît, dont vous entendrez bientôt parler, qui est un système de solidarité foncière, qui permettra l'accès à la propriété en la dissociant du foncier. On expliquera peut-être à un autre moment ce mécanisme.

Il y a l'action que j'ai essayé d'engager et que je poursuis avec la fédération des promoteurs. Le droit à la propriété est un droit constitutionnel, on ne peut pas s'y attaquer comme cela, il faut plutôt y aller par la négociation. En revanche, il y a aussi un effet de concurrence des promoteurs sur le foncier, ce qui fait que les prix s'envolent, voire explosent. Il faut trouver un mode d'organisation qui permette, si ce n'est de les geler, en tout cas de les contenir.

Nous observons attentivement l'expérience de la Métropole de Bordeaux qui permet une sorte de gentleman agreement pour contenir ces prix, sur la base de valeur fiscale, la valeur vénale des terrains et non pas leur valeur d'usage futur, ce qui évite l'excès de spéculation.

Je ne vais pas entrer dans trop de détails mais ce sont les actions qui sont menées actuellement, soit déjà faites soit que nous menons encore pour essayer de contenir cette envolée des prix, parce que c'est quand même cela qui pose problème, y compris au logement social, pour construire.

Un logement, cela coûte cher. C'est pour cette raison que nous aidons aussi par les subventions la construction de logements sociaux, et c'est aussi parce que cela correspond aux besoins et donc au niveau de revenus de 75 % de la population, vous l'avez très bien dit.

M. LE MAIRE.- Merci. Hector Bravo sait que, dans ce Conseil Municipal, à plusieurs reprises, nous avons été amenés à parler des mesures prises par le gouvernement vis-à-vis du logement social, de la réduction du loyer de solidarité qui s'adresse aux locataires et de manière plus drastique aux organismes comme EMH qui, parce qu'ils logent des plus pauvres que d'autres, sont davantage pénalisés.

Il a fait référence aux propos du député de notre circonscription. Nous avons été plusieurs à y répondre de différentes manières. C'est vrai que beaucoup étaient légitimement choqués par ce parallèle entre la pauvreté et le logement social qui est un non-sens absolument ahurissant.

Confondre le pourcentage de logement social avec la pauvreté dans notre ville, si bien que l'on aurait l'impression à l'entendre qu'il suffirait que des gens soient riches et que l'objectif c'est Neuilly, il est certain que nous aurions moins de logements sociaux et des personnes plus riches. Mais vous l'avez dit vous-mêmes, même le propos du président de la Métropole est venu tempérer les élans pour le moins saugrenus du parlementaire en question.

Puisque Richard Llung a fait allusion au rapport de la fondation Abbé Pierre, si vous le lisez, vous verrez qu'il fait référence à Villeurbanne pour nous montrer en exemple sur le programme « Logement d'abord ». Nous sommes cités comme un exemple pour une

collectivité locale, qui n'a pas vocation immédiatement à intervenir, de montrer que l'on peut aussi faire quelque chose. Je vous y invite aussi.

Je mets les trois rapports aux voix.

Sur la participation auprès d'Alliade Habitat pour plusieurs adresses à Villeurbanne ?

- Adopté à la majorité (46 pour - 4 contre) -

Sur la participation pour Habitat et Humanisme Rhône ?

- Adopté à la majorité (46 pour - 4 contre) -

Sur la participation pour Est Métropole Habitat à travers plusieurs adresses également ?

- Adopté à la majorité (46 pour - 4 contre) -

16 – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX OPERATIONS CONCERNÉES PAR LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LOYERS MAÎTRISÉS - 2 AVENUE ROBERTO-ROSSELLINI - RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT DE TYPE 2 -

M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

17 – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS À VILLEURBANNE - PLAN CLIMAT - CONVENTIONS 2019-2020 SOLIHA ALEC - **M. Richard LLUNG**

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention.

Un propos, Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Nous en avons parlé au dernier Conseil Municipal, c'est très récent. L'Alec et Soliha sont nos partenaires qui accompagnent les ménages individuellement dans leur dossier pour l'isolation thermique par l'extérieur. Des campagnes d'information sont menées auprès des copropriétés, des syndicats. Ils font partie du plan général de six actions que vous avez accepté de voter ces derniers mois et au dernier Conseil Municipal.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce rapport nous propose d'aider deux associations qui œuvrent dans le domaine de l'amélioration énergétique des logements privés à Villeurbanne, en complément des aides fournies par l'État, la Métropole et Villeurbanne.

Si la Ville se félicite régulièrement d'avoir environ un quart de logements sociaux, il est utile de rappeler que cela ne couvre qu'une petite partie des besoins et environ 60 % des ménages sont éligibles au système de logement social, selon le ministère.

Ainsi, bon nombre de ménages modestes de Villeurbanne n'ont pas accès aux logements sociaux et se logent dans des appartements de droit privé. Ces derniers sont d'ailleurs assez souvent laissés pour compte des mécanismes d'aide, comme vient d'ailleurs de le souligner Hector Bravo.

Les associations citées ici contribuent toutefois à relayer les informations sur les aides existantes.

Si la municipalité ne peut pas tout faire, il serait utile de connaître l'état des lieux à Villeurbanne pour savoir ce qu'il reste à faire !

La municipalité a bien réalisé des études et enquêtes dans des domaines forts variés (périscolaire, vidéoprotection,...) à son initiative.

Comme nous souhaitons une politique sociale plus vaste quant aux populations visées, nous aurions aimé aussi connaître la situation à Villeurbanne. Un sondage pourrait répondre à notre demande. Cela est d'autant plus important qu'avec les programmations pluriannuelles de l'énergie (ou PPE), l'État vient d'annoncer des efforts significatifs dans l'amélioration de la qualité énergétique des logements avec 2,5 millions de logements rénovés d'ici 2028 (rénovations performantes ou très performantes), soit 36 % des logements mal isolés aujourd'hui.

Cela représente une réduction de la facture énergétique d'un facteur 3 à 5 pour les ménages concernés, ce qui est très important pour beaucoup de ménages modestes et le soutien massif, au moins au début, à la révolte des gilets jaunes en atteste.

Pour conclure, nous vous demandons, monsieur le Maire, d'évaluer l'état des lieux des logements privés à Villeurbanne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Reveyrand pour le groupe socialiste ?

Mme Anne REVEYRAND.- Merci monsieur le Maire.

À l'heure où la transition énergétique est partout évoquée sur la question des travaux destinés à la mener, n'hésitons pas à dire que les choses ne vont pas très vite. Et pourtant, le coût de l'énergie n'est qu'en courbe ascendante. Cependant, entreprendre des travaux ne va pas forcément de soi tant les enveloppes financières sont importantes, et nombreux sont ceux, propriétaires modestes et de catégories sociales intermédiaires, occupants ou locataires, qui vivent difficilement passé le 15 du mois.

87 % des ménages en situation de précarité énergétique vivent dans le parc privé. Les uns auront du mal à engager des travaux, les autres ne se chaufferont que très peu, tous sont le sujet de la délibération votée en décembre 2018 dans la continuité de celle de 2013.

Cette nouvelle délibération, en cohérence, propose les modalités d'accompagnement par deux structures dont je veux louer l'action : Soliha et l'Alec. Toutes deux, structures associatives sans but lucratif, faut-il le préciser, interviennent de façon complémentaire :

- Soliha qui œuvre pour la solidarité et l'amélioration des conditions d'habitat de personnes modestes dans le Rhône depuis plus de cinquante ans est agréée comme

service national d'intérêt général au titre de l'ingénierie sociale, technique et financière. Elle apporte conseils aux propriétaires occupants modestes ;

- l'Alec, Agence locale de l'énergie et du climat, créée voici une quarantaine d'années, intervient pour la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, ce qui fit son originalité, et la qualité environnementale des bâtiments.

Qu'est-ce qui peut inciter à la décision ? La préservation de ressources qui se raréfient, la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre, la revalorisation du patrimoine, l'amélioration du confort, les économies financières réalisées ? Tout cela à la fois. Sans oublier l'aspect psychosociologique de la décision de rénover. On passe d'un état de dépendance à son logement à celui d'acteur des lieux.

Comment mieux inciter à la décision des propriétaires privés au-delà du coup de pouce financier ? La preuve des bénéfices, la simplification des démarches.

Cette délibération propose le renforcement net de l'action de proximité conduite et une amplification sur le territoire de la ville : permanences d'information pour les uns, ateliers conférences pour les autres. C'est un travail fin assuré avec visites de conseils syndicaux et de syndicats de copropriété, mobilisation des aides de la Ville, montage de dossiers de subvention et, bien sûr, articulation avec le dispositif Ecoreno'v de la Métropole.

Présentation des aides en réunion de copropriété : quand on sait combien il est difficile d'être suivi unanimement pour de tels travaux, cette aide est précieuse.

Promotion d'initiatives intéressantes, visites de sites pour faire connaître les bonnes démarches de rénovation : les exemples sont bien plus efficaces que les longs discours.

Les relais sont là pour entrer dans la transition énergétique et écologique en direction du grand public, avec une animation de terrains ciblés et le développement d'une ingénierie de proximité pour créer les conditions de la massification, de la rénovation des logements et lutter contre la précarité énergétique.

L'Alec est aujourd'hui espace information énergie reconnu par l'ADEME pour diffuser l'information. Pour connaître les espaces information énergie depuis fort longtemps, le travail qu'ils réalisent auprès du grand public est remarquable, mais que penser d'un projet d'abandon de leur financement dans cette mission par l'État, plus précisément par son agence dédiée, en l'occurrence l'ADEME ? Est-ce à dire qu'il reviendra à l'avenir, à nous collectivités locales, de financer le secteur du conseil énergie aux particuliers ? Et là, le financement se voudrait autrement plus élevé qu'une participation à leurs dépenses de fonctionnement qui vous est proposée aujourd'hui.

En tout état de cause, Villeurbanne reste une commune mobilisée sur son territoire, celui de relais de proximité auprès de ses habitants pour cette cause nationale qu'est la rénovation énergétique des bâtiments. N'oublions pas non plus que notre action contribue à structurer la filière économique de la rénovation qui est fortement créatrice d'emplois.

Le groupe socialiste et apparentés votera bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Llung, quelques mots ?

M. Richard LLUNG.- Monsieur Morel, d'habitude vous êtes beaucoup plus clair. Là, votre propos était assez confus. J'ai même interrogé autour de moi pour bien comprendre votre question. C'est vrai, vous avez repris un propos d'Hector Bravo sur le logement social, et finalement votre propos portait sur le logement privé.

Vous avez fini par formuler assez clairement la question qui était le recensement des bâtiments privés qui nécessiteraient, si j'ai bien compris, des travaux d'isolation thermique par l'extérieur ou par l'intérieur.

M. Hervé MOREL.- C'est cela.

M. Richard LLUNG.- Il existe des organismes recenseurs qui s'appellent l'INSEE. C'est leur rôle, ce n'est pas forcément celui de la commune. Nous avons une petite notion de cette quantité que vous recherchez et que nous recherchons mais c'est moins important que cela, je crois, qui sont les bâtiments d'avant 1975 parce que nous savons que, dans la construction, ils sont particulièrement mal isolés, c'est ce qu'on appelle des passoires thermiques. Ce chiffre est de l'ordre de 46 000 logements à Villeurbanne sur les 83 000 que compte notre ville.

Cela donne une petite idée. C'est un peu moins de la moitié. Quant à nos aides, nous ne les calquons pas sur ce volume puisqu'elles sont calquées sur les niveaux de revenus des personnes (je vous l'avais déjà expliqué, c'est tout l'intérêt du vote de 2017), entre les personnes modestes qui étaient déjà aidées et qui le sont toujours, et les ménages moyens, aux alentours de 2 000 € à 2 700 € par mois pour une unité de consommation, qui étaient moins bien aidés que d'autres. Nous avons cherché à optimiser l'aide de la Ville parmi les autres aides, c'est-à-dire celle de l'État en crédit d'impôt, celle de l'ANAH fondée sur le revenu, et celle de la Métropole par le dispositif Ecoreno'v.

Nous sommes sur une action qui touche environ 1 400 logements depuis que nous l'avons lancée en 2013, corrigée en 2017 pour prendre en compte le critère des revenus, pour mieux aider les ménages ; 1 400 logements sur les 46 000, cela vous donne l'océan de ce qu'il nous reste à faire. Cela ne s'est pas fait en un jour, ni Paris, ni Villeurbanne.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour - 4 contre) –

18 – PROJET « LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET LES DISCRIMINATIONS MULTIFACTORIELLES À L'ORIENTATION SCOLAIRE » - FONDS D'EXPÉRIMENTATION POUR LA JEUNESSE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai quatre demandes d'intervention. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci monsieur le Maire.

Cette délibération est importante car elle ouvre pour la Ville de Villeurbanne et ses partenaires un champ nouveau d'investigation concernant les discriminations vécues par certains habitants de notre commune.

Depuis 2004, nous avons travaillé autour de l'emploi, puis du logement, puis des services bancaires et, aujourd'hui, nous ouvrons la question des inégalités scolaires et des discriminations dans l'orientation scolaire en fin de troisième.

Pourquoi un tel sujet ? Trois raisons nous ont conduits à amorcer un tel travail.

Première raison, ce sont des travaux universitaires qui existent en nombre sur le sujet. Je citerai particulièrement l'enquête TeO Trajectoire et Origines conduite par l'INED, qui met en évidence que les orientations après le collège sont différenciées selon l'origine et le sexe des enquêtés.

En effet, à niveau scolaire égal, les descendantes et descendants d'immigrés sont moins souvent orientés vers les filières générales que les jeunes de la population majoritaire et, en particulier, cela concerne les jeunes hommes.

Deuxième raison qui nous a poussés à ouvrir un tel champ, c'est la remontée d'acteurs de l'accompagnement éducatif de Villeurbanne, des partenaires comme les centres sociaux ou associations locales qui faisaient état d'orientations contrariées. Des cafés parents ont déjà eu lieu, notamment avec le CIO, sur ce sujet dans le quartier du Tonkin.

Enfin, des remontées d'habitants à la fois au sein du conseil consultatif de lutte contre les discriminations ethniques mais aussi au cours de rencontres, notamment avec un certain nombre d'associations dont l'association SOPE.

Toutes ces raisons nous ont poussés à investiguer davantage ce champ de l'orientation scolaire parce que, nous le savons, les discriminations minent la confiance dans nos institutions et les discriminations vécues à l'orientation scolaire minent encore plus la confiance dans l'école, une école qui a bien besoin de confiance.

Ces discriminations accroissent les risques d'échouer dans les filières professionnelles et elles fragilisent encore plus l'insertion sur le marché du travail.

Dans ce contexte, nous avons répondu à un appel à projet lancé par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire pour conduire un travail exploratoire sur trois ans avec les acteurs de l'Éducation nationale, les collèges en premier lieu, mais aussi le centre d'information et d'orientation, les acteurs de l'accompagnement scolaire, les acteurs de l'accompagnement éducatif.

Pour nous, il s'agira de travailler sur les discriminations liées au sexe, à la classe sociale et à l'origine, dans une approche intersectionnelle et systémique. Systémique, cela veut dire que plusieurs acteurs sont impliqués. Cela interroge non pas les actes individuels et volontaires mais bien la structuration, l'organisation et les modes de production.

Cette délibération nous permet de contractualiser avec l'INJEP et de recevoir un financement à hauteur de 110 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci de cette courte présentation mais qui dit bien les choses.

Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour commencer, je dois reconnaître que j'ai été surpris par le titre du rapport proposé. Dans mon esprit, et celui de mon dictionnaire, la discrimination est « l'action d'isoler et de traiter différemment certains individus ou un groupe ». Il y a donc a priori un acteur fautif dans le cas d'une discrimination. De ce point de vue, il est difficile ou non souhaitable d'identifier l'auteur des discriminations. Toutefois, une recherche sur le Net m'a montré que la discrimination à l'orientation scolaire est une terminologie consacrée : soit !

Les inégalités à l'orientation scolaire sont des réalités largement étudiées. Ces inégalités ont peu évolué en France et dans le monde.

Personnellement, je suis attentif à cette situation car je suis issu d'un milieu modeste dans un quartier en difficulté, mais la République m'a payé des études de qualité. L'objectif pour la France et pour la plupart des pays développés est de former l'essentiel de la population avec un bon niveau de qualification : 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac avait défini, en 1985, Jean-Pierre Chevènement. C'est aujourd'hui seulement une réalité.

Les inégalités dans l'orientation scolaire semblent principalement dues au sexe, au milieu familial et social.

Je prends encore un exemple personnel : le génie électrique qui couvre toute l'étendue des formations en France et dans le monde. Quand nous obtenons quelques pourcents de présence féminine dans les formations, nous sommes obligés de nous en contenter, car les femmes n'aiment pas ces métiers. De plus, il n'y a pas assez de spécialistes formés en Europe et en France. Des responsables industriels français me disaient que c'était une source de problèmes dans les entreprises, elles devaient payer plus cher ces spécialistes car il n'y avait pas assez de postulants aux emplois proposés. Le marché, terme un peu tabou dans cette assemblée, va donc réguler positivement cela d'ici quelques années.

Mieux encore, les personnels issus de l'immigration sont bien représentés, car dans ce domaine, seule la compétence est déterminante. On peut même constater que les quelques femmes qui ont choisi cette discipline s'en sortent plutôt bien. Le marché a donc parfois des vertus très positives.

J'ai eu l'occasion de coopérer avec la Chine et d'y constater le très grand essor de cette discipline. La cheffe de département était même une femme. En fait, le parti communiste chinois ne demande pas l'avis du milieu social, familial ou même des individus : il décide pour eux. Résultat, en vingt ans, la Chine a développé une industrie électrique de tout premier plan qui va anéantir probablement les industries européennes et françaises et les emplois qualifiés qui vont avec !

L'orientation scolaire en Chine n'est donc pas un problème, mais cette absence de démocratie ne nous convient naturellement pas !

L'expérimentation qui nous est proposée est sans doute utile. Nous souhaitons toutefois que l'impact du quartier sur les problèmes d'orientation soit étudié dans le bilan que vous ferez naturellement. En effet, nous pensons qu'une meilleure intégration des populations issues de l'immigration est un facteur de réussite et qu'une politique plus volontariste de

la municipalité pour l'uniformisation de la mixité sociale serait un moyen bien plus efficace pour réduire les inégalités à l'orientation scolaire.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La Ville de Villeurbanne souhaite développer une action de prévention des discriminations à l'orientation scolaire, discriminations d'origine multifactorielle : sociale, migratoire et de sexe.

En effet, selon les études que vous rappelez dans la délibération, les orientations après le collège sont différenciées selon l'origine et le sexe des jeunes enquêtés. Les descendants d'immigrés, comme vous l'avez rappelé, madame Thouvenot, sont moins souvent orientés vers les filières générales. Ce phénomène est accentué chez les garçons, en particulier les descendants d'immigrés notamment d'Afrique guinéenne, centrale, sahélienne, de natifs d'un DOM ou de Turquie. Les filières techniques et professionnelles semblent être des choix subis par les jeunes enquêtés.

Par ailleurs, concernant les discriminations migratoires, à performance égale, les élèves issus de l'immigration ont plus de risque d'être orientés vers des filières dites dévalorisées.

Concernant l'origine sociale, selon l'Observatoire des inégalités, en sixième, 16 % des élèves sont enfants de cadres supérieurs, 56 % ont des parents ouvriers, inactifs ou employés. Les premiers représentent 42 % des diplômés de Bac+5, les seconds 24 %. Les trajectoires scolaires varient donc selon l'origine sociale et de façon très discriminante.

Par ailleurs, l'orientation est fortement marquée par les stéréotypes de genre, qui sont eux-mêmes véhiculés par les médias, la littérature de jeunesse, les magazines ou encore les manuels scolaires. C'est pourquoi, en lycée professionnel, les établissements sont très souvent sexuellement marqués : plus de 20 % des jeunes se retrouvent dans des filières comportant moins de 30 % d'élèves de l'autre sexe.

Rappelons également que le deuxième acte de la plateforme d'orientation pour l'après-baccalauréat, plus communément appelé Parcoursup, a ouvert voici quelques jours. Le défenseur des droits, que vous avez également associé à cette présente action, a demandé, sur la sélection des bacheliers, à ce qu'il y ait plus de transparence, de mobilité et de mixité, et a pointé l'opacité de ce dispositif.

Nous sommes très heureux que la Ville de Villeurbanne soit motrice de ce projet pour deux raisons :

Tout d'abord, nous partageons les enjeux de lutte contre les inégalités et les discriminations. L'orientation scolaire est une des étapes fondamentales dans le parcours d'un individu car cela conditionne sa formation future et donc son métier. S'attacher à la lutte contre les discriminations particulièrement dans ces moments de vie permet de lutter contre les inégalités sur du temps plus long dans les trajectoires personnelles.

Deuxièmement, nous soutenons ce projet pour les méthodes choisies, innovantes et expérimentales.

En effet, la démarche retenue, en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs de l'orientation scolaire (les collèges et lycées publics, les services d'orientation scolaire dont le CIO, les jeunes, les parents d'élèves) nous semble vraiment indispensable, tout comme le recours à un cabinet spécialisé, à des chercheurs et formateurs.

La méthode proposée de « recherche-action » qui permet des retours réflexifs sur les pratiques professionnelles et la confrontation de la pratique avec des cas pratiques est aussi ambitieuse qu'innovante et nous saluons ce choix. Ce champ de recherche est par ailleurs assez récent, par cette étude, il sera nourri et pourra profiter à d'autres.

Nous espérons pouvoir être destinataires sur ces trois prochaines années des résultats au fil de l'eau de ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. Lacoste est remplacé par M. Martin.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur Lacoste est retenu toute la journée par une formation dans son collège, vous connaissez son attachement à ses élèves et à leur intérêt, aussi vous me permettez de lire son intervention.

M. LE MAIRE.- Je vous le permets naturellement, le ton en moins !

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire,

Vous présentez au vote de notre Assemblée Municipale un projet de lutte contre les inégalités et les discriminations multifactorielles à l'orientation scolaire.

Le constat d'une orientation par l'échec, formulé en 2008 par le Haut Conseil de l'éducation, demeure malheureusement d'actualité.

L'orientation se résume à une suite de décisions ponctuelles prises à l'occasion des classes « palier ». Elle se fonde sur les résultats scolaires obtenus dans les matières générales, et a pour conséquence une répartition des élèves dans des filières strictement hiérarchisées et compartimentées.

L'orientation produit indirectement des effets négatifs tels qu'une forme de tri social tant les déterminismes et les stéréotypes sont puissants.

Entre 2005 et 2018, près de 48 rapports et études ont été rédigés sur le thème de l'orientation. La plupart tendent à faire porter le dysfonctionnement des systèmes actuels sur l'éparpillement des intervenants et des compétences, sur l'absence d'une vraie gouvernance et de communication interinstitutionnelle, sur l'inexistence d'une culture commune et sur la prédominance d'une construction pyramidale.

Les dernières réformes comme celle du lycée voulue par Emmanuel Macron n'ont abouti qu'à complexifier l'orientation, la rendant opaque et inquiétante pour les élèves et leurs parents, l'orientation devenant un vrai « parcours du combattant ».

Parcoursup, mesure du gouvernement de François Hollande, en a été l'exemple le plus criant !

Que faut-il pour réformer l'orientation ? Du pragmatisme et non de l'idéologie !

Cela passe par des mesures simples :

- Donner les moyens aux professeurs principaux des collèges et lycées, dont le rôle a été renforcé par la circulaire ministérielle du 10 octobre dernier, pour préparer les élèves à une orientation choisie par une meilleure connaissance des différentes filières de formation, accompagnés bien sûr par des professionnels de l'orientation.
- Faire découvrir aux élèves le monde du travail et de l'entreprise, par la découverte des métiers, des filières professionnelles présentes dans la région avec le développement des stages, des forums des métiers et des visites d'entreprises.
- Faire confiance aux acteurs locaux : collectivités locales, entreprises, associations professionnelles, et renforcer le rôle des régions et des collectivités locales dans l'information des élèves et des familles pour l'orientation.
- Revaloriser l'enseignement professionnel et favoriser l'apprentissage et la formation par alternance qui sont des voies d'excellence vers l'emploi.

Le rôle d'une collectivité locale comme la Ville de Villeurbanne est très important dans l'accompagnement des jeunes Villeurbannais vers une orientation préparée et réussie.

Vous avez choisi par ce rapport de porter votre soutien aux élèves confrontés aux inégalités d'orientation scolaire en fonction du milieu social et de l'origine migratoire, notamment chez les garçons.

Comme professeur principal de troisième dans un établissement d'éducation prioritaire, ce constat avec mes collègues, nous le faisons tous les jours et nous cherchons à mieux construire le parcours d'orientation des élèves en tenant compte de leurs résultats scolaires et de leurs souhaits d'orientation ainsi que ceux de leur famille.

Votre projet propose notamment de favoriser la concertation des partenaires, de former les équipes, d'échanger et de modifier les pratiques pédagogiques des acteurs de l'accompagnement scolaire. La concertation et le dialogue sont indispensables.

Mais il est aussi nécessaire et même incontournable de donner ou de redonner à ces élèves confiance en eux et en leur avenir par la réussite scolaire :

- Renforcer le dispositif des « devoirs faits » au collège en favorisant l'intervention d'associations étudiantes (nous avons la chance d'avoir un campus à Villeurbanne) et des centres sociaux pour pallier les difficultés sociales ou de langue ;
- Accompagner les élèves dans la découverte des métiers par l'organisation de forums de métiers, de visites d'entreprises, de CFA, des lycées professionnels, en associant les familles pour lutter contre les stéréotypes concernant l'enseignement professionnel ou de l'apprentissage ;
- Soutenir l'initiative des enseignants et des établissements scolaires pour faire découvrir l'enseignement supérieur et les centres de recherche, notamment les filières scientifiques aux filles.

Nombre de ces dispositifs existent déjà et ont besoin d'être renforcés, soutenus et coordonnés.

Comme vous le comprenez, nous préférons le soutien aux acteurs du quotidien de la réussite de nos élèves que sont les enseignants, les PsyEN et les établissements scolaires, les aider en leur donnant les moyens et le cadre de construire une orientation choisie et non subie.

Une crainte : que votre dispositif mobilise beaucoup de personnels, de financement et de temps pour peu de résultats.

Je vous remercie de votre attention

M. LE MAIRE.- Merci. Une petite correction. M. Lacoste arrive... M. Martin a dit « comme professeur principal de troisième », j'ai bien pensé que vous aviez poussé la troisième personne à bout !

En revanche, vous avez fait une erreur factuelle, vous avez dit que le dispositif Parcoursup avait été initié par François Hollande, je pense que ce n'est pas vrai.

Monsieur Crombecque ?

M. Yann CROMBECQUE.-. Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'interviendrai au nom du groupe socialiste et du groupe radical présidé par Jonathan Bocquet.

Le rapport présenté s'inscrit dans une politique globale menée par notre majorité en faveur de la lutte contre les discriminations. Agnès Thouvenot l'a rappelé, cette politique volontariste s'inscrit dans une vision transversale des différentes politiques municipales, et après avoir déployé des plans d'action pour lutter contre les discriminations à l'emploi et au logement, notre municipalité entend poursuivre en développant une action de prévention des discriminations à l'orientation scolaire.

Ce sujet n'est pas propre à notre ville. De nombreux organismes de recherche, institutions s'interrogent sur cette thématique. Par exemple, en 2016, l'académie de Créteil a organisé une conférence intitulée « Penser les discriminations à l'école pour les combattre, du déni à la lucidité, de la lucidité à l'action ».

Les procédures d'orientation, les stages et les formations en entreprise représentent des zones à fort risque de discrimination pour les jeunes. La question de l'orientation est au cœur des préoccupations d'un bon nombre de nos concitoyens comme le prouve chaque année, chaque mois, le succès constant des salons et forums destinés à l'orientation, sans oublier les nouvelles professions associées à l'orientation.

La sociologie de l'éducation montre que, pour certains jeunes, issus en particulier des milieux populaires, l'orientation scolaire est davantage subie que choisie, et cela a des conséquences à long terme sur la qualité de leurs études.

L'investissement scolaire des jeunes dépend du rapport qu'ils entretiennent avec leur avenir, c'est-à-dire de la possibilité qu'ils ont de s'identifier à un avenir professionnel désirable dépendant lui-même de l'univers des orientations possibles.

Des travaux sur le sujet démontrent qu'à l'origine de ces difficultés d'orientation se trouve notamment un déficit d'information sur l'éventail des possibilités de formation, sur les contenus, exigences et débouchés des différents métiers et filières, et des mécanismes d'autocensure par lesquels des élèves s'interdisent l'entrée dans certaines filières sous l'influence de facteurs liés à la condition sociale et aux stéréotypes de genre.

Comme l'a souligné Agnès Thouvenot, cette thématique est l'expression d'une demande d'une partie des habitants et des remontées du terrain de la part des acteurs, notamment ceux engagés fortement dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Les évaluations à venir permettront, nous n'en doutons pas, d'apporter des réponses adaptées à des questions essentielles : coordination des acteurs de l'orientation, actions permettant d'élargir le choix d'orientation des élèves, mise en place de dispositifs permettant d'établir des liens entre les démarches d'orientation et le monde de l'entreprise.

Ce projet témoigne de l'engagement constant de notre majorité en faveur de la jeunesse villeurbannaise. Notre municipalité a le souci d'une prise en compte de sa jeunesse dans sa diversité pour répondre à ses différentes problématiques tout au long de son parcours de vie.

Dans le projet présenté, l'action est mise sur le collège mais nous n'oublions pas les lycéens dans leur orientation. Un travail est conduit avec l'université pour briser le plafond de verre en changeant les représentations sur l'enseignement supérieur et montrer, par exemple, que le campus de La Doua est également un lieu d'études possible.

Nous souhaitons aussi que l'expérimentation puisse s'étendre en amont de la classe de troisième, puisque les études montrent aussi que dès l'école primaire, un certain nombre de mécanismes mentaux entrent en ligne de compte, pesant là aussi sur l'orientation.

Mais nous souhaitons affirmer que, durant toute la scolarité, la municipalité travaille pour la mise en place d'un accompagnement scolaire personnalisé, en complément du travail fait par le personnel de l'Éducation nationale. Et ce travail d'accompagnement scolaire s'ajoute au soutien constant de notre municipalité, aux BIJ, aux points d'accueil écoute jeunes, aux centres sociaux, à la mission locale et aux différentes actions impulsées par Jonathan Bocquet.

La municipalité entend, à travers ces politiques, offrir des solutions aux jeunes pour une insertion sociale et professionnelle, et leur permettant de construire leur propre chemin vers leur autonomie et leur réussite.

Pour notre majorité, cette réussite sur le parcours de vie nécessite également d'assurer les moyens d'épanouissement individuel, se construire dans et en dehors de l'école. C'est pourquoi nous croyons beaucoup en l'éducation populaire, les animations, l'accès au sport, aux loisirs et à la culture, la construction de projets et le soutien aux initiatives.

Cette politique ambitieuse et volontariste est le résultat d'un engagement visant à mettre en lien un travail en synergie avec les différents acteurs. Il est important de souligner que ce volontarisme politique est néanmoins soumis à l'encadrement budgétaire lié à la contractualisation avec l'État.

Face à cette thématique essentielle, et pour reprendre l'intitulé de la conférence de l'académie de Créteil, notre majorité n'est pas dans le déni et se place donc dans une dynamique d'action.

Nos groupes soutiennent donc pleinement ce projet qui contribuera, nous n'en doutons pas, à mettre en place des dispositifs opérationnels, des synergies pour contribuer à l'égalité des chances et améliorer l'insertion sociale des jeunes de moins de 25 ans.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci monsieur le Maire, merci chers collègues,

Quelques éléments de réponse par rapport à vos interventions.

Monsieur Morel, vous avez fait état de la recherche que vous avez faite sur les discriminations. En effet, la discrimination, cela peut être un acte isolé, c'est bien la discrimination directe, mais en droit, il existe aussi la discrimination indirecte, ce sont les discriminations qui sont systémiques et qui sont le fruit d'un processus des organisations et non pas des individus qui volontairement viennent discriminer sur un critère interdit par la loi.

C'est bien tout l'enjeu d'associer également les enseignants à ce travail, puisque, loin de moi de dire que les enseignants volontairement viennent discriminer des élèves dans leur processus d'orientation, c'est le système global. Ce sont les parcours sociaux, les parcours éducatifs qui laissent à un moment donné des enfants dans un processus d'orientation non choisie.

On le voit notamment sur la capacité qu'ont les parents à faire appel à des orientations en fin de troisième. Les enfants des classes sociales les plus défavorisées, à une origine migratoire récente, font moins appel sur l'orientation scolaire que les enfants issus de la population majoritaire. Et c'est bien sur ces éléments qu'il faut travailler collectivement, c'est donner à l'ensemble des élèves et des parents les clés pour appréhender le système scolaire le plus égalitaire possible.

L'enjeu de ce travail n'est pas simplement d'appréhender d'un côté les discriminations liées à l'origine puis les discriminations liées à la classe sociale, aux inégalités sociales, et enfin les inégalités de genre, mais de travailler ensemble toutes ces questions parce qu'on voit qu'à résultat égal, les filles et les garçons n'ont pas les mêmes propositions d'orientation et, à résultats égaux, les jeunes issus d'un parcours migratoire plus ou moins récent n'ont, là encore, pas les mêmes chances d'orientation.

C'est bien à la fois d'un point de vue pragmatique qu'il faut travailler pour donner aux parents tous les cadres pour faire appel de l'orientation de leur enfant, donc une approche très pragmatique, et en même temps un aller-retour entre la recherche scientifique (monsieur Morel, je sais que vous y êtes attaché) et le travail de terrain pour arriver à faire évoluer et peut-être déconstruire. Nous l'avons fait sur le domaine de l'emploi, du logement, de l'accès aux prêts bancaires. C'est un chantier nouveau que nous ouvrons, qui prendra du temps. Nous avons trois ans mais ce ne sera bien sûr pas suffisant pour aboutir à la totalité d'un contexte villeurbannais non discriminant puisque les enjeux nous dépassent.

Nous voyons bien que ce sujet a intéressé l'INJEP à l'échelle nationale, intéresse également le défenseur des droits, intéresse la recherche scientifique, et je vous invite, pour vous former, le vendredi 29 mars, aux assises de la lutte contre les discriminations à Villeurbanne, un certain nombre de chercheurs interviendront sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je n'ai rien à ajouter. Simplement pour dire que le secteur éducatif a été intéressé par notre démarche, pas par obligation si l'on peut dire, mais parce qu'eux-mêmes voient bien que, quelle que soit la bonne volonté qu'ils mettent (j'ai entendu le témoignage porté par M. Martin de M. Lacoste, professeur principal de troisième, que je ne mets pas en doute), ils discriminent sans le savoir, et c'est souvent avec la meilleure volonté du monde que l'on peut être acteur soi-même de la discrimination.

Je ne le dis pas à votre endroit mais voilà. Dans l'Éducation nationale en particulier, on peut, avec la meilleure volonté du monde, penser que l'on est républicain, que l'on ne discrimine pas, et en même temps, on fait acte souvent de discrimination. Cela a été vrai avec les banques, avec le logement, et l'on a bien vu que, quand on disait aux gens qu'ils discriminaient, cela leur paraissait totalement étranger. Or, quand on analyse un peu les pratiques, on voit ce qui conduit à discriminer sans forcément en avoir conscience.

Dans ce domaine, c'est une problématique qui est un peu à l'identique (je reviens un peu sur ce qu'a dit M. Morel à qui a très bien répondu Mme Thouvenot), il s'agit d'appliquer un principe d'égalité et non pas une espèce de discrimination positive qui voudrait que l'on s'adresse davantage à ceux dont on peut penser qu'ils sont discriminés, c'est permettre à chacun, en fonction du principe d'égalité, d'avoir accès.

C'est facile à énoncer mais c'est un travail de longue haleine. Lorsque nous discutons avec le défenseur des droits, M. Jacques Toubon, nous sommes sur des façons de voir les choses qui sont bien identiques parce que cela résulte de travaux de chercheurs, de praticiens qui agissent dans ce cadre, avec cette volonté et ces principes de recherche.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (45 pour - 4 abstentions) -

19 – MODALITÉS D'ORGANISATION DU MARCHÉ AUX PLANTES ET DES BONS PLANTS 2019 – Mme Anne REVEYRAND.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

20 – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ - ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LA PROCÉDURE MENÉE PAR LE CDG 69 POUR CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (40 pour - 9 abstentions) -

22 – TARIFICATION DU DISPOSITIF « SPORT SANTÉ SUR ORDONNANCE » –

M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- C'est juste pour rappeler les contours de cette délibération qui permet une tarification pour les personnes qui restent plus de six mois dans le dispositif « Sport sur ordonnance », appelé à Villeurbanne « En forme sur ordonnance », qui connaît un véritable succès, non seulement auprès des bénéficiaires qui souhaitent continuer à rester dans le dispositif, ce que l'on n'avait pas prévu initialement, d'où la délibération, mais également auprès des médecins généralistes. Ils étaient 7 à être partenaires voici un an et, aujourd'hui, ils sont 17.

On voit bien que ce projet remporte un certain succès, et les bilans de santé sont extrêmement positifs en termes de données de santé, on a des indicateurs sur la question du diabète, sur la question de la masse musculaire. C'est vraiment très intéressant.

Un petit mot pour dire que nous nous inscrivons dans le cadre des projets nationaux des maisons de sport santé pour faire valoir les modalités que nous avons mises en œuvre avec « Sport sur ordonnance ». Aujourd'hui, il n'y a que Strasbourg et Villeurbanne qui ont mis en place avec une telle ampleur le projet, et Villeurbanne servira de modèle à la plateforme métropolitaine sur le développement de l'activité physique adaptée à la santé.

Je laisse Ali Mohamed Ahamada compléter.

M. Ali MOHAMED AHAMADA.- J'aimerais remercier les directions qui se sont mobilisées pour ce dispositif depuis un an : la direction de la santé publique, la direction du sport, le CCAS parce que nous avons aussi le volet social. On va orienter des personnes qui auront besoin d'être accompagnées vers le CCAS.

Je remercie aussi les collègues, Agnès Thouvenot qui vient de parler et Dany Montois qui m'a accompagné depuis un an sur ce dispositif.

Le but de cette délibération, c'est de permettre à chacun de faire une activité physique régulière. On donnera les moyens à tous les Villeurbannais qui souhaitent être accompagnés.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**23 – MODIFICATION D'UNE TARIFICATION DROITS DE VOIRIE -
CHANTIERS DE MOINS DE 6 MOIS – M. Didier VULLIERME**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**24 – CONVENTION CADRE 2017-2020 AVEC L'OVPAR (OFFICE
VILLEURBANAIS DES PERSONNES ÂGÉES ET DES RETRAITÉS) -
AVENANT FINANCIER POUR 2019 – Mme Claire LE FRANC**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

**25 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION POUR LE
DÉVELOPPEMENT LOCAL (ADL) AU TITRE DE LA PRÉVENTION, DE LA
MÉDIATION, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCÈS AU DROIT 2019 – M. Didier
VULLIERME**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (45 pour - 4 contre) -

**26 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS CENTRES SOCIAUX –
M. Marc AMBROGELLY**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (45 pour - 4 contre) -

**27 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS DANS
LE DOMAINE DE LA VIE ASSOCIATIVE – Mme Christelle GACHET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**28 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES MATERNELLES ET
ÉLÉMENTAIRES POUR LEURS BIBLIOTHÈQUES ET CENTRES
DOCUMENTAIRES (BCD) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – M. Damien
BERTHILIER**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

29 – ÉVOLUTION DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES - RENTRÉE 2019 –
M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Martin. M. Berthilier m'a indiqué qu'il se contenterait de répondre aux propos de M. Martin si nécessaire.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Merci monsieur le Maire, je sais que M. l'adjoint attend avec impatience mes propos, il me l'a dit dans le couloir.

Monsieur le Maire, monsieur l'adjoint, mes chers collègues,

Quelques mots sur une thématique en lien avec ce rapport que nous voterons.

Notre groupe constate encore une fois que la thématique de l'éducation n'a pas droit à vos yeux à un échange serein, apaisé et démocratique au sein de notre assemblée.

Nous voulons parler ici de votre décision de maintenir les 4 jours et demi à Villeurbanne, décision que nous avons apprise comme beaucoup dans la presse.

Alors certes, vous vous cachez derrière le paravent de la concertation réalisée, mais limitée car n'impliquant aucun vote des conseils d'école. Depuis, vous faites d'ailleurs face à un mécontentement des syndicats enseignants jamais vu à Villeurbanne.

Mais que ce soit sur ce sujet ou sur le sujet de la rentrée scolaire, sur lequel plusieurs fois notre collègue Régis Lacoste vous a interpellé pour qu'une information soit faite aux conseillers municipaux élus par les citoyens villeurbannais, d'information il n'y a pas eu.

Le seul débat que nous avons pu avoir a eu lieu lors des débats sur nos amendements au budget primitif, et ce débat, c'est nous qui l'avions provoqué.

M. LE MAIRE.- Vous reconnaissez déjà que ce débat a eu lieu à quelques reprises, que vous l'avez provoqué ou non, nous sommes d'accord, mais il a quand même eu lieu dans ce Conseil Municipal.

M. Berthilier va, je n'en doute pas, bien vous répondre.

M. Damien BERTHILIER.- Merci monsieur le maire.

Malgré l'absence de délibération, je vais vous répondre sur le fond du sujet. Nous sommes assez laxistes avec vous, et c'est d'ailleurs sans doute une erreur. Vous avez tout à fait raison monsieur Lacoste.

D'abord, je voudrais rappeler que nous avons évoqué ce sujet au sein d'une commission à laquelle a participé Mme Maurice qui pourra témoigner du niveau de détail que nous avons donné sur le bilan qui a été fait, et il était important. Je crois que le fait que nous publions l'intégralité du rapport publiquement démontre que nous n'avons absolument rien à cacher sur tout le processus qui a été extrêmement transparent, qui montre des choses extrêmement positives sur ce qui est organisé à Villeurbanne, et aussi de réels points d'amélioration.

Ensuite, vous avez évoqué l'échange que nous avons eu en Conseil Municipal. Je crains que ce soit d'ailleurs l'essentiel de votre proposition sur le sujet, monsieur Martin, et je

le regrette, parce que votre proposition était de supprimer des moyens pour le périscolaire. Si c'est le point de départ d'un débat, je crains que les conséquences soient assez mauvaises pour les enfants et pour tout ce qui a été construit, et tout ce qui a été dit dans ce bilan.

Que dit ce bilan ? Finalement, on a fait plus de la moitié du chemin et il reste encore du chemin à faire, c'est ce qui nous a convaincus de ne pas tout bouleverser à nouveau à la rentrée prochaine, alors que cette organisation n'a finalement que quatre ans.

Si nous n'abordons pas ce sujet ce soir en Conseil Municipal à travers une délibération spécifique, c'est parce qu'en termes d'horaires scolaires, nous ne changeons rien, et que nous n'avons pas à délibérer sur un non-changement. Nous pouvons en parler si vous le souhaitez mais nous délibérerons lors d'un prochain Conseil Municipal sur les modifications sur le périphérique scolaire, sur l'accueil du matin. Vous pourrez vous féliciter du fait que nous avons repris les demandes nombreuses des familles, que nous avons également amélioré la façon de gérer le temps du soir et permis plus de souplesse. Vous pourrez faire toutes les louanges que vous voudrez lors d'un prochain Conseil Municipal, je les prendrai bien volontiers.

Sur la question des rythmes, le décret indique toujours, je le répète même si cela peut vous paraître encore bizarre, que l'organisation que nous avons à Villeurbanne est l'organisation normale, et que toute autre organisation est une organisation dérogatoire. Si nous avons voulu demander à l'État une dérogation, évidemment, nous vous aurions demandé votre avis, mais tel n'était pas le cas.

Ce qui ressort de cette concertation, c'est que les avis sont très partagés chez les parents d'abord, avec une majorité relative qui considère que les rythmes conviennent à leurs enfants. Chez les enseignants d'élémentaire, c'est beaucoup plus partagé qu'on ne l'imaginait, à peu près moitié/moitié. Beaucoup d'enseignants d'élémentaire, notamment aux rencontres de l'éducation, ont rappelé tout l'intérêt du bénéfice des 5 matinées.

Il existe une difficulté réelle chez les enseignants de maternelle. C'est pour cela que nous avons annoncé un certain nombre de mesures sur lesquelles je reviendrai à l'occasion de la prochaine délibération. Il est clair que nous devons davantage adapter les rythmes à l'âge de chaque enfant, mais tout casser alors que nous sommes en progression continue, ce serait vraiment catastrophique.

J'aimerais bien que vous expliquiez aux Villeurbannais, monsieur Martin, parce que la démagogie a un peu ses limites, comment on pourrait organiser un accueil, même à 4 jours, en supprimant tout ce que vous avez voulu supprimer en matière d'activités périscolaires, que ce soit en dépenses ou en recettes. Quand on perd 1 M€ de la CAF ou 700 000 € de l'État, c'est de l'argent pour les Villeurbannais, ce n'est pas de l'argent pour la collectivité, c'est de l'argent qui est directement réinvesti pour les enfants.

Assumez vos positions, assumez le fait qu'à partir de la fin de l'école, vous ne voulez plus qu'il y ait d'activités périscolaires pour les enfants ! C'est exactement le projet que vous avez proposé lors de votre amendement au budget.

Je terminerai sur deux choses.

Les DDEN, et je pense que cela vous touchera plus particulièrement, ont salué notre décision, je cite : « *La décision de Villeurbanne fait ressortir la priorité à donner à une organisation des temps de l'enfant équilibrée* », et la principale fédération de parents d'élèves, la FCPE, après un long travail de concertation, je cite une partie : « *La municipalité privilégie les rythmes de l'enfant et des apprentissages contre la facilité de répondre aux individualismes et aux positions partisans. Villeurbanne, ville éducatrice, respecte ses engagements, l'intérêt de l'élève au cœur de son projet éducatif.* » Ce n'est ni plus ni moins que ce que nous continuons de faire.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Berthilier. Je vais mettre ce rapport aux voix qui n'est que la modification du périmètre scolaire.

- Adopté à la majorité (45 pour - 4 abstentions) -

30 – REMISE GRACIEUSE DE DETTES DE RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (45 pour - 4 abstentions) -

31 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DDEN) – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

32 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS POUR 2019 – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Mes chers collègues, nous en avons terminé. Merci de cette dernière unanimité.

La séance est levée à 18 heures 25.